



26 mai 2014

(14-3120)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: anglais

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE  
LICENCES D'IMPORTATION<sup>1</sup>**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD  
SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION**

OMAN

La communication ci-après, datée du 14 janvier 2014, est distribuée à la demande de la délégation de l'Oman.

Le Sultanat d'Oman n'applique pas de procédures de licences d'importation; le questionnaire est donc sans objet en ce qui concerne le Sultanat d'Oman.

---

<sup>1</sup> Le questionnaire figure à l'annexe du document G/LIC/3.